

CONSTRUCTION SF2P MAISON NEUVE

ADRESSE

LOT # _____

18-03-2026

POUR CONSTRUCTION

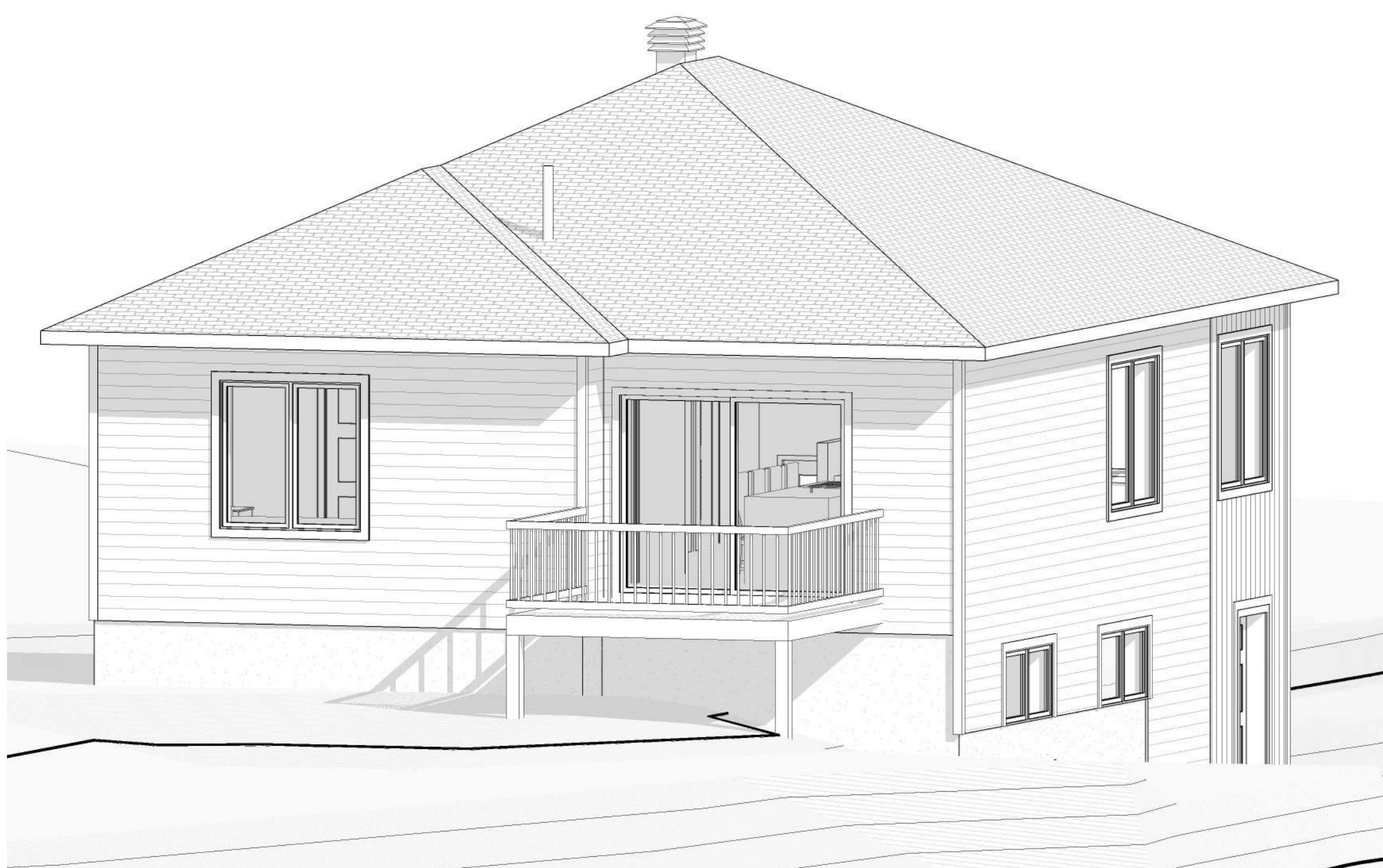
V.4



VUE D'ENSEMBLE APPROXIMATIVE — LES
INFORMATIONS DÉTAILLÉES FIGURENT AU PLAN



VUE 3D - AVANT



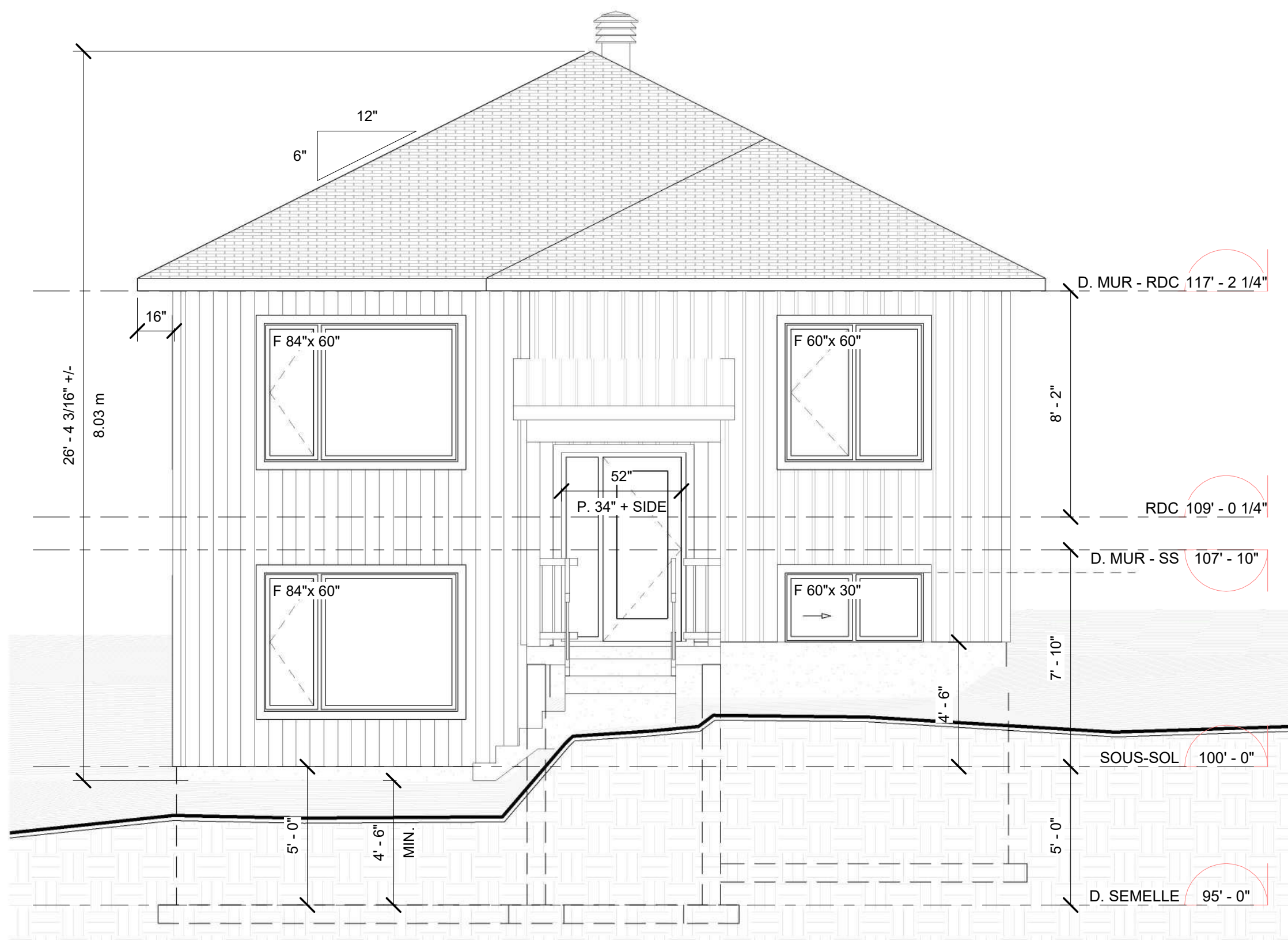
VUE 3D - ARRIERE

INDEX		
#	TITRE	RÉV.
A000	PRESENTATION	4
A101	ELEVATIONS AVANT ET ARRIERE	4
A102	ELEVATIONS DROITE ET GAUCHE	4
A201	VUE EN PLAN - FONDATION	4
A202	VUE EN PLAN - SOUS-SOL	4
A203	VUE EN PLAN - RDC	4
A301	COUPE TYPE	4
A302	COUPE - TRANS.	4
A303	TOITURE ET NOTES	4



MICHAEL GAGNE
819-345-4088
MGTECH@OUTLOOK.FR

FORMAT FEUILLE: 18"x24"



LEGENDE - ELEVATIONS	
	REVETEMENT HORIZONTAL KAYCAN D4
	REVETEMENT VERTICAL KAYCAN D5
	BETON
	TOITURE D'ACIER
	BARDEAUX D'ASPHALTE

PROJET: **MAISON NEUVE**

ADRESSE DES TRAVAUX:
LOT # _____

CLIENT:
CONSTRUCTION SF2P



MICHAEL GAGNE
TECHNICIEN EN ARCHITECTURE
819-345-4088
MGTECH@OUTLOOK.FR

A: NUMÉRO DU DÉTAIL
B: NUMÉRO DE LA FEUILLE DEMANDANT LE DÉTAIL
C: NUMÉRO DE LA FEUILLE OU APPARAÎT LE DÉTAIL

NOTE DE DROITS D'AUTEUR:
LES DESSINS SONT LA PROPRIÉTÉ DE MG TECH ARCHITECTURE ET NE PEUVENT SERVIR QU'AU PRÉSENT OUVRAGE. AUCUNE REPRODUCTION AUTORISÉE SANS L'ACCORD DU CONCEPTEUR.

NOTE:
L'ENTREPRENEUR EST TENU DE VÉRIFIER TOUTES LES MESURES DE CE DESSIN. TOUTE ERREUR OU OMISSION DEVRÀ ÊTRE SIGNALÉE AU PROFESSIONNEL CONCERNÉ AVANT DE PROCÉDER AU TRAVAIL. AUCUNE DIMENSION NE DEVRÀ ÊTRE MESURÉE DIRECTEMENT SUR CE DESSIN. SEULS LES PLANS PORTANT LA MENTION: " POUR CONSTRUCTION" À LA CASE ÉTAPE SERONT VALIDES SUR LE CHANTIER.

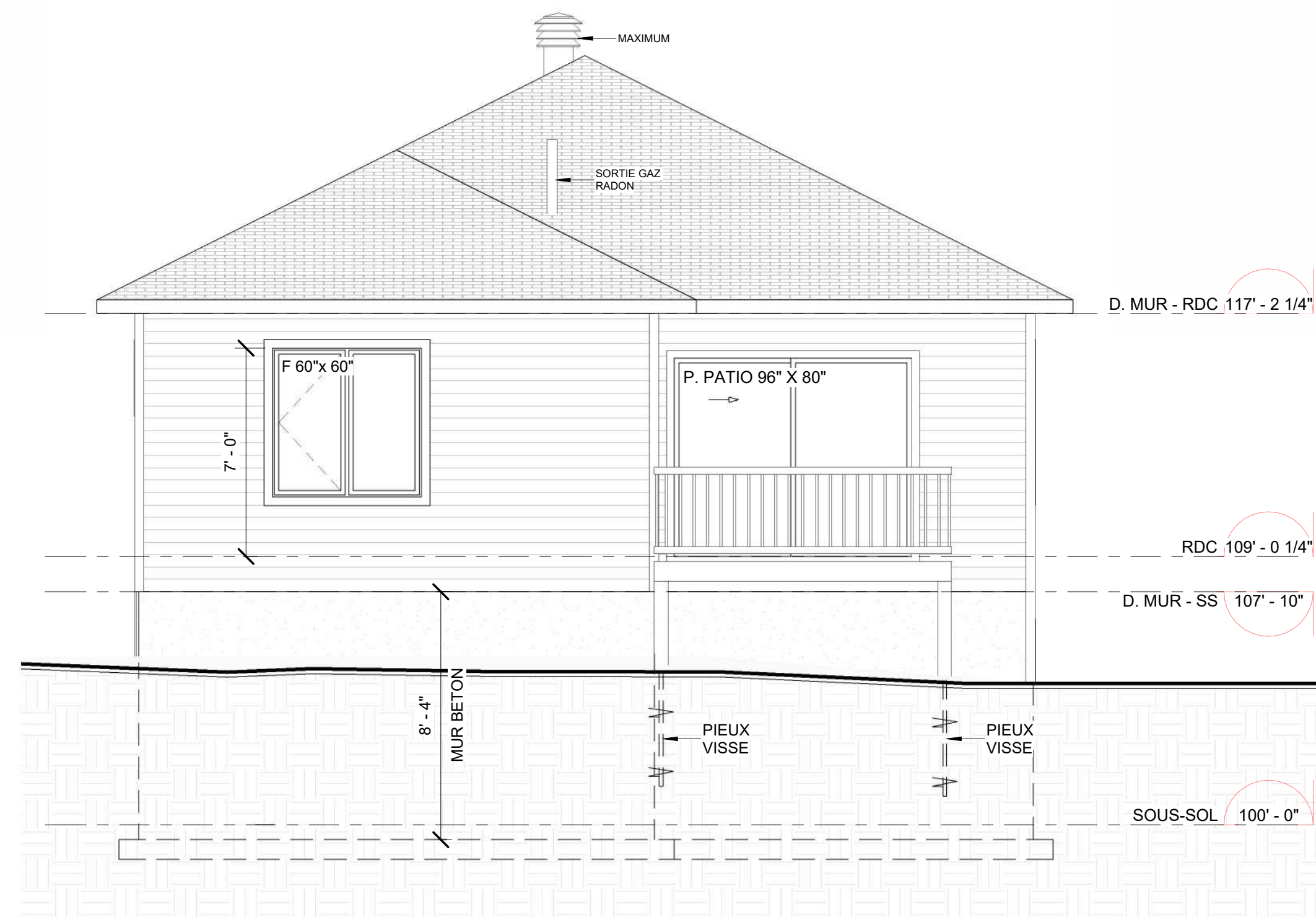
NO.	DESCRIPTION	DATE
1	POUR COORDINATION	09-03-2026
2	POUR CONSTRUCTION	09-03-2026
3	POUR CONSTRUCTION	16-03-2026
4	POUR CONSTRUCTION	18-03-2026

TITRE:
ELEVATIONS AVANT ET ARRIERE

ECHELLE:
DATE 18-03-2026

ÉTAPE:
DESSINE PAR: MICHAEL GAGNE
VERIFIÉ PAR: Vérificateur

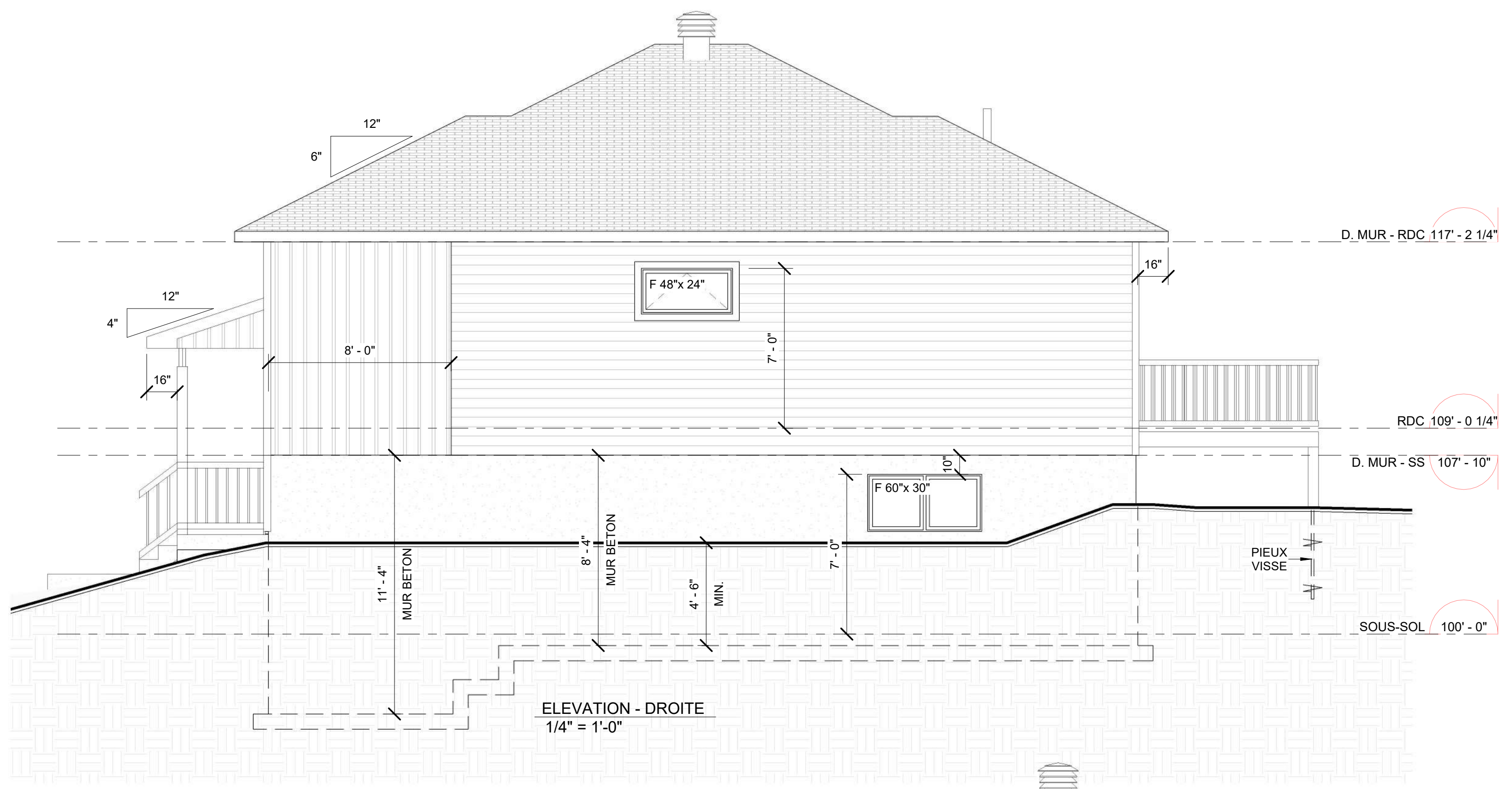
SCEAU:
A101



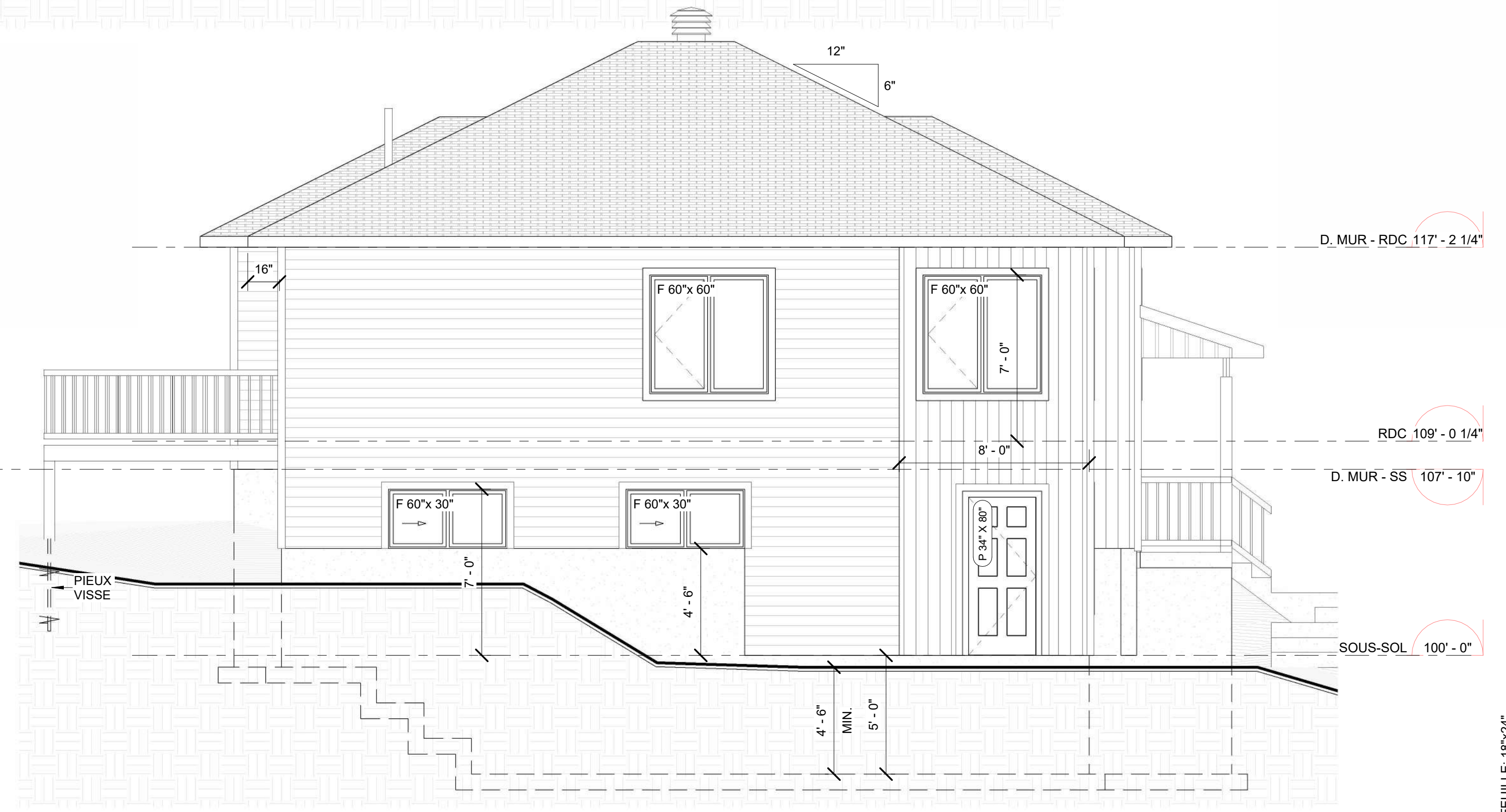
ELEVATION - ARRIERE
1/4" = 1'-0"

FORMAT FEUILLE: 18"x24"

LEGENDE - ELEVATIONS	
	REVETEMENT HORIZONTAL KAYCAN D4
	REVETEMENT VERTICAL KAYCAN D5
	BETON
	TOITURE D'ACIER
	BARDEAUX D'ASPHALTE



ELEVATION - DROITE
1/4" = 1'-0"



ELEVATION - GAUCHE
1/4" = 1'-0"

A B C	A: NUMÉRO DU DÉTAIL
	B: NUMÉRO DE LA FEUILLE DEMANDANT LE DÉTAIL
	C: NUMÉRO DE LA FEUILLE OÙ APPARAÎT LE DÉTAIL

NOTE DE DROITS D'AUTEUR:
LES DESSINS SONT LA PROPRIÉTÉ DE MG TECH ARCHITECTURE ET NE PEUVENT SERVIR QU'AU PRÉSENT OUVRAGE. AUCUNE REPRODUCTION AUTORISÉE SANS L'ACCORD DU CONCEPTEUR.

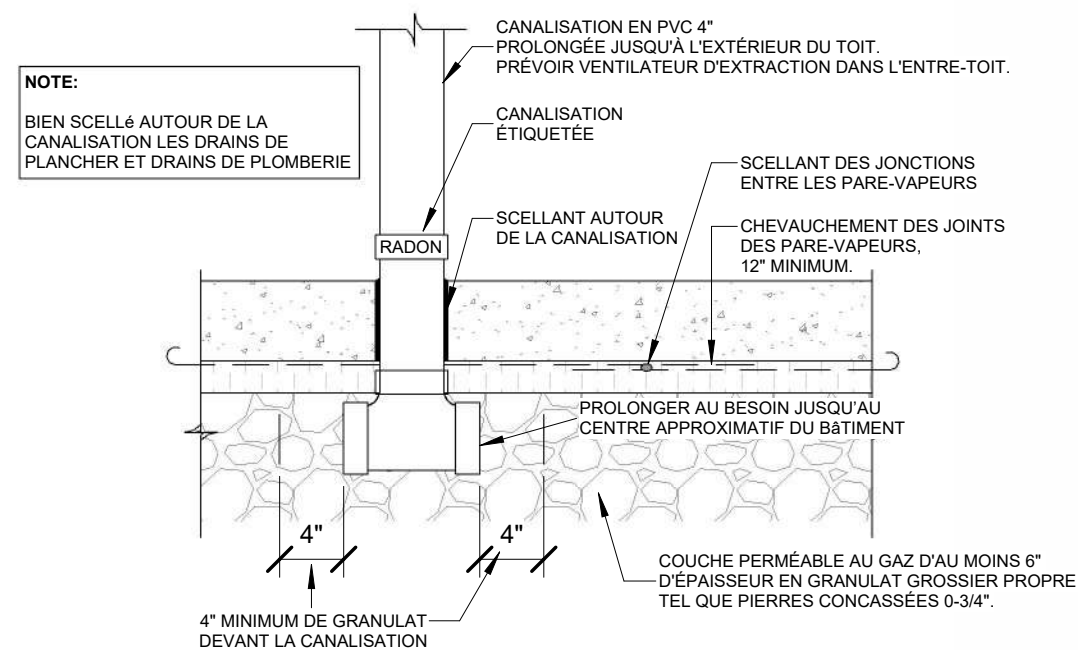
NOTE:
L'ENTREPRENEUR EST TENU DE VÉRIFIER TOUTES LES MESURES DE CE DESSIN. TOUTE ERREUR OU OMISSION DEVRÀ ÊTRE SIGNALÉE AU PROFESSIONNEL CONCERNÉ AVANT DE PROCÉDER AU TRAVAIL. AUCUNE DIMENSION NE DEVRÀ ÊTRE MESURÉE DIRECTEMENT SUR CE DESSIN. SEULS LES PLANS PORTANT LA MENTION: " POUR CONSTRUCTION" À LA CASE ÉTAPE SERONT VALIDES SUR LE CHANTIER.

NO.	DESCRIPTION	DATE
1	POUR COORDINATION	09-03-2026
2	POUR CONSTRUCTION	09-03-2026
3	POUR CONSTRUCTION	16-03-2026
4	POUR CONSTRUCTION	18-03-2026

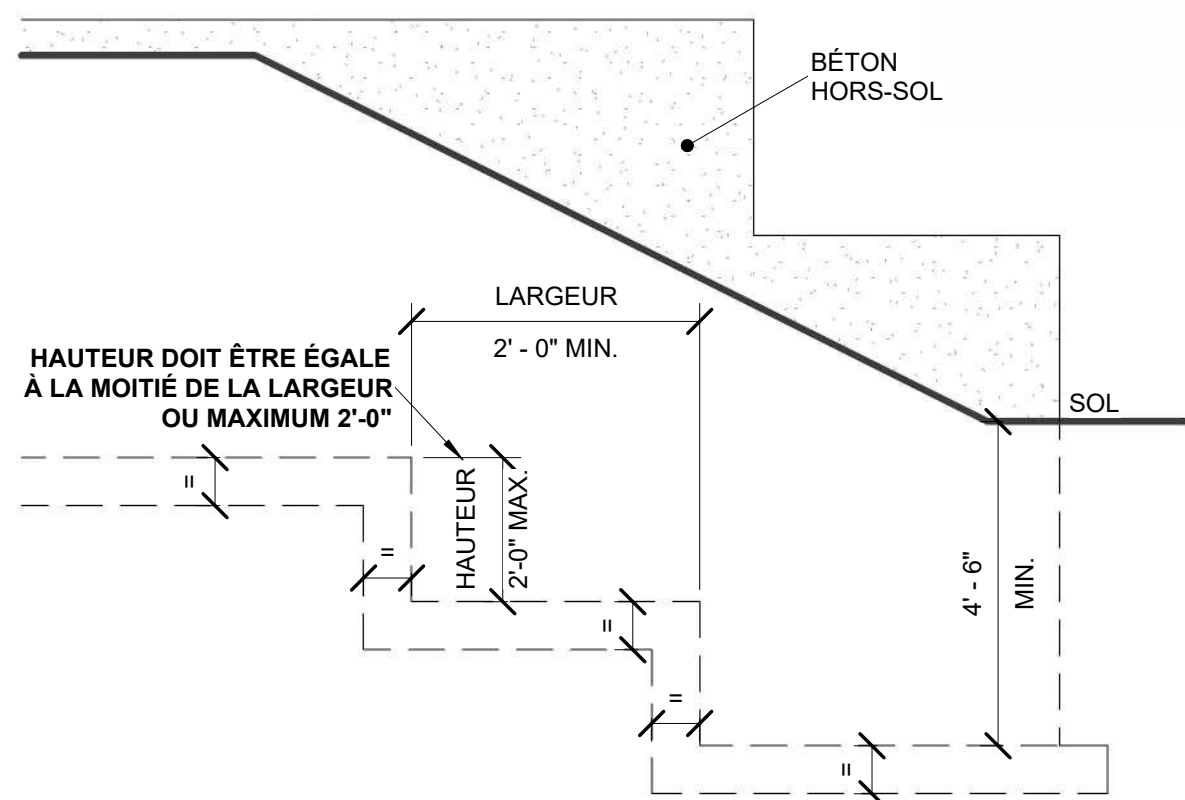
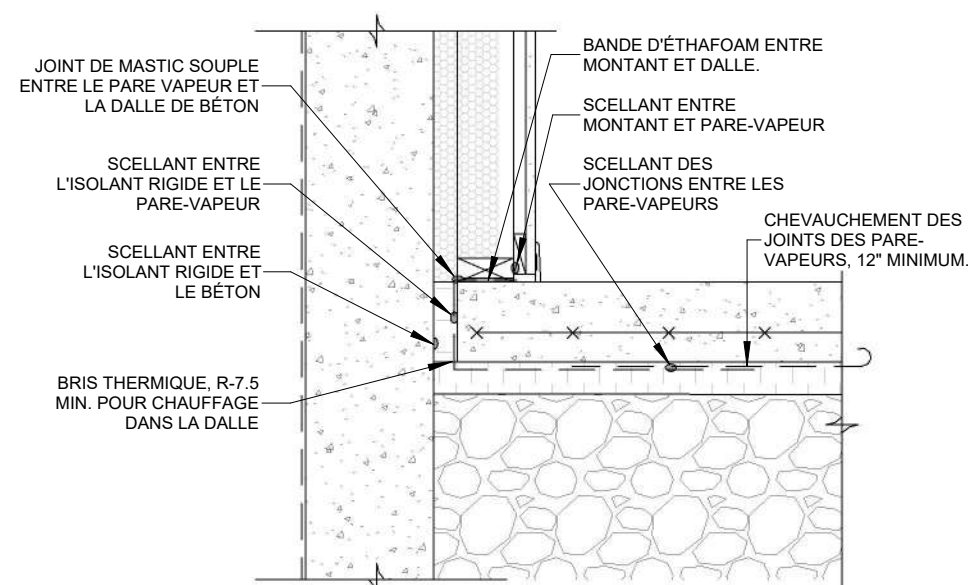
TITRE:
ELEVATIONS DROITE ET GAUCHE

ECHELLE:
DATE 18-03-2026
ÉTAPE:
DESSINE PAR: MICHAEL GAGNE
VERIFIÉ PAR: Vérificateur
SCEAU:

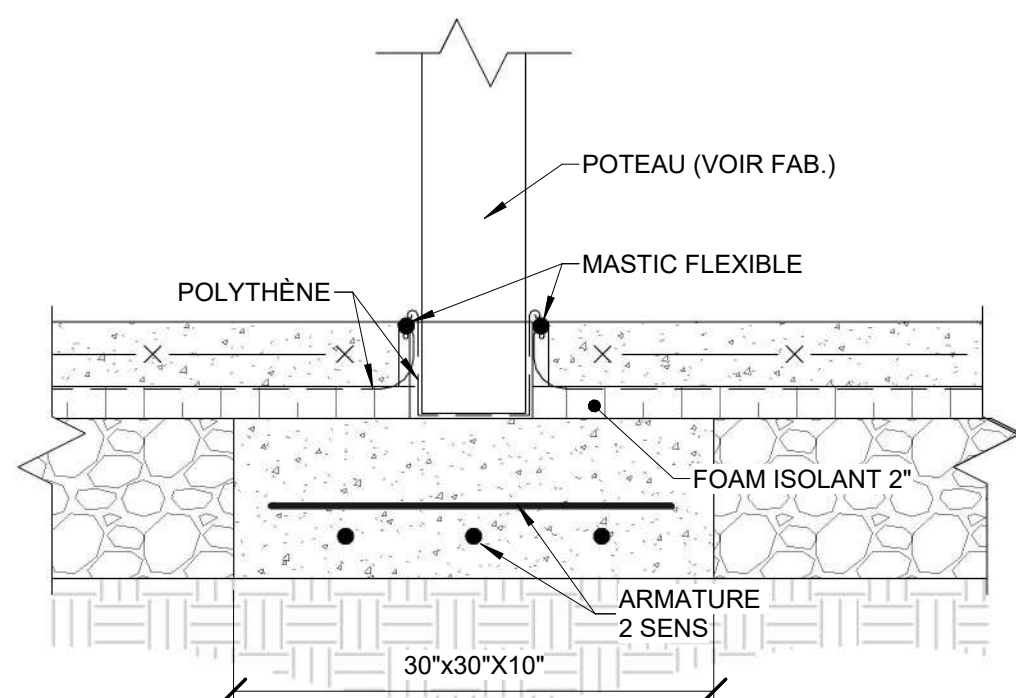
FORMAT FEUILLE: 18"x24"



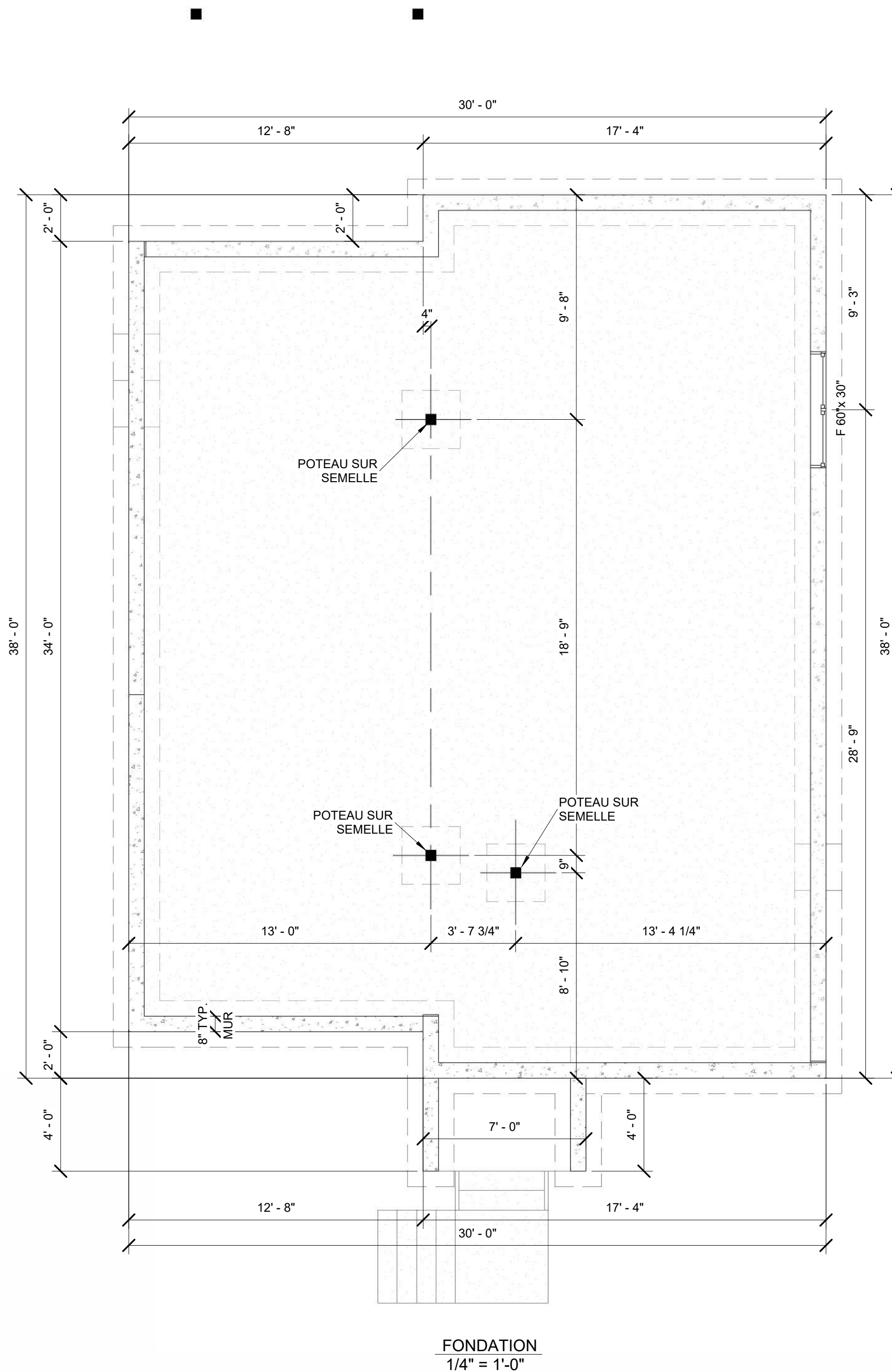
DÉTAIL - RADON
1" = 1'-0"



DÉTAIL TYPE - SEMELLES EN GRADIN
3/8" = 1'-0"



EMPATTEMENT POTEAU TYPE
1" = 1'-0"



FONDATION
1/4" = 1'-0"

PROJET:
MAISON NEUVE

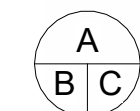
ADRESSE DES TRAVAUX:

LOT # _____

CLIENT:
CONSTRUCTION SF2P



MICHAEL GAGNE
TECHNICIEN EN ARCHITECTURE
819-345-4088
MGTECH@OUTLOOK.FR



A: NUMÉRO DU DÉTAIL
B: NUMÉRO DE LA FEUILLE DEMANDANT LE DÉTAIL
C: NUMÉRO DE LA FEUILLE OU APPARAÎT LE DÉTAIL

NOTE DE DROITS D'AUTEUR:
LES DESSINS SONT LA PROPRIÉTÉ DE MG TECH ARCHITECTURE ET NE PEUVENT SERVIR QU'AU PRÉSENT OUVRAGE. AUCUNE REPRODUCTION AUTORISÉE SANS L'ACCORD DU CONCEPTEUR.

NOTE:
L'ENTREPRENEUR EST TENU DE VÉRIFIER TOUTES LES MESURES DE CE DESSIN. TOUTE ERREUR OU OMISSION DEVRÁ ÊTRE SIGNALÉE AU PROFESSIONNEL CONCERNÉ AVANT DE PROCÉDER AU TRAVAIL. AUCUNE DIMENSION NE DEVRÁ ÊTRE MESURÉE DIRECTEMENT SUR CE DESSIN. SEULS LES PLANS PORTANT LA MENTION: " POUR CONSTRUCTION" Á LA CASE ÉTAPE SERONT VALIDES SUR LE CHANTIER.

NO.	DESCRIPTION	DATE
1	POUR COORDINATION	09-03-2026
3	POUR CONSTRUCTION	16-03-2026
4	POUR CONSTRUCTION	18-03-2026

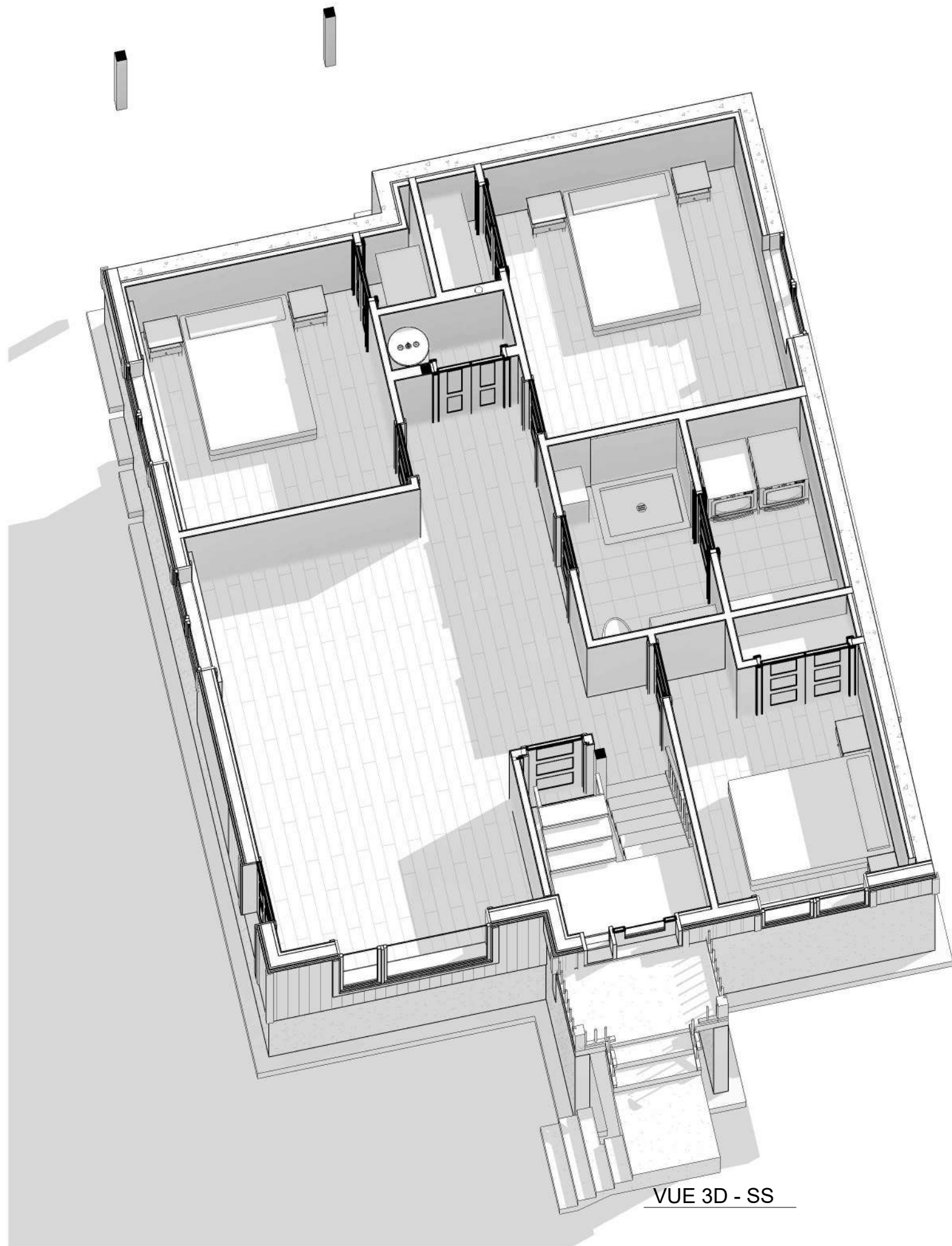
TITRE:
VUE EN PLAN - FONDATION

ECHELLE:
DATE 18-03-2026

ÉTAPE:
DESSINE PAR: MICHAEL GAGNE
VÉRIFIÉ PAR: Vérificateur

SCEAU:
A201

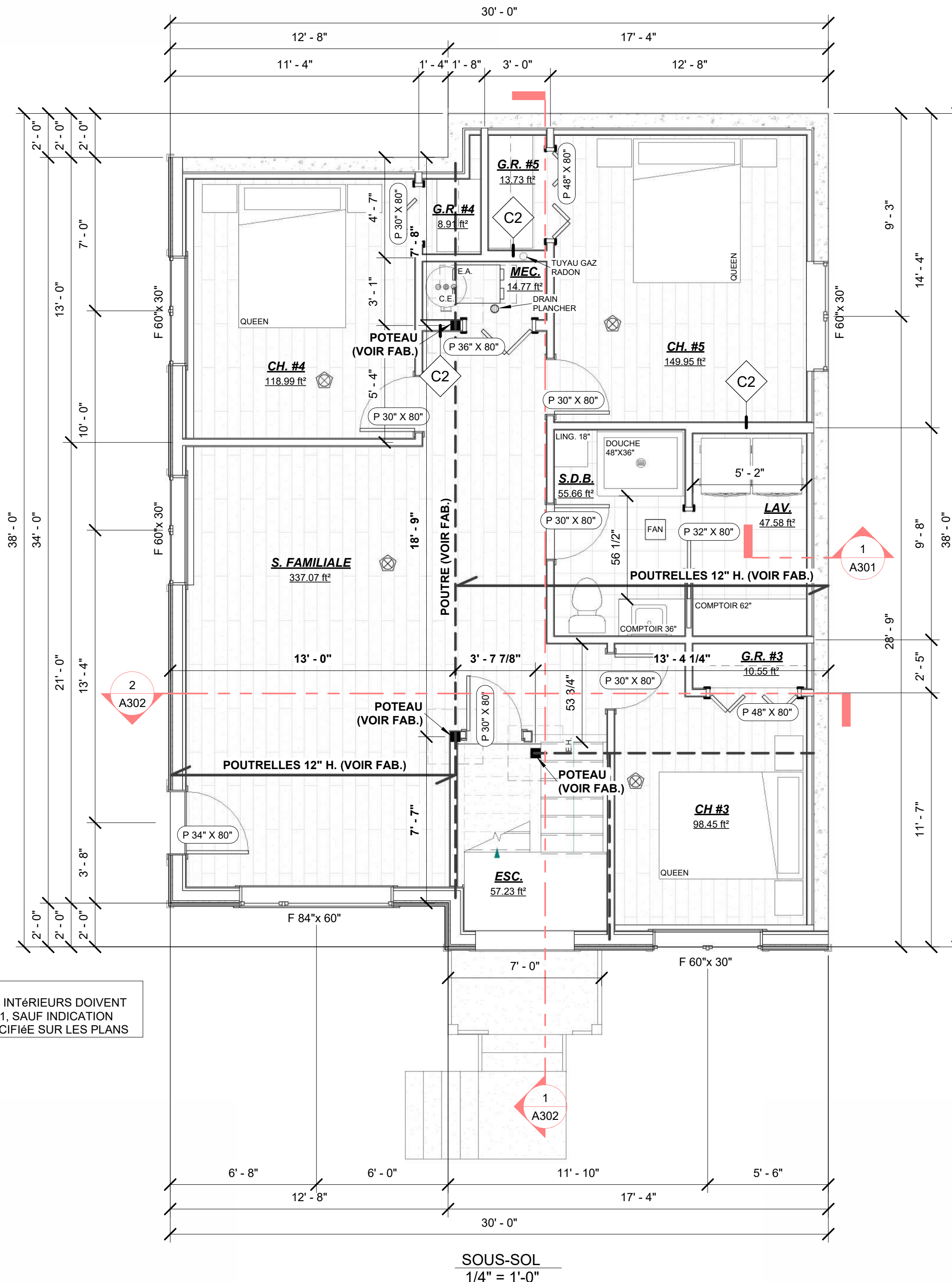
FORMAT FEUILLE: 18"x24"



SURFACES (TOTAL)	
Niveau	Surface
SOUS-SOL	1089.40 SF
RDC	1089.40 SF
Total général	2178.79 SF

SURFACE DES PIÈCES S-S (INTÉRIURE)		
Nom	Surface	Niveau
G.R. #4	8.91 SF	SOUS-SOL
G.R. #3	10.55 SF	SOUS-SOL
G.R. #5	13.73 SF	SOUS-SOL
MEC.	14.77 SF	SOUS-SOL
LAV.	47.58 SF	SOUS-SOL
S.D.B.	55.66 SF	SOUS-SOL
ESC.	57.23 SF	SOUS-SOL
CH #3	98.45 SF	SOUS-SOL
CH. #4	118.99 SF	SOUS-SOL
CH. #5	149.95 SF	SOUS-SOL
S. FAMILIALE	337.07 SF	SOUS-SOL
SOUS-SOL	912.88 SF	

NOTE :
TOUS LES MURS INTÉRIEURS DOIVENT ÊTRE DE TYPE C1, SAUF INDICATION CONTRAIRE SPÉCIFIÉE SUR LES PLANS



LEGENDE

- NOUVEAU MUR
- POUTRE
- DIMENSION DE FENÊTRE
- DIMENSION DE PORTE
- NUMERO DE COMPOSITION DE MUR
- DETECTEUR DE FUMÉE ET DE MONOXYDE DE CARBONE

PROJET: **MAISON NEUVE**

ADRESSE DES TRAVAUX:
LOT # _____

CLIENT:
CONSTRUCTION SF2P



MICHAEL GAGNE
TECHNICIEN EN ARCHITECTURE
819-345-4088
MGTECH@OUTLOOK.FR

A: NUMÉRO DU DÉTAIL
B: NUMÉRO DE LA FEUILLE DEMANDANT LE DÉTAIL
C: NUMÉRO DE LA FEUILLE OU APPARAÎT LE DÉTAIL

NOTE DE DROITS D'AUTEUR:
LES DESSINS SONT LA PROPRIÉTÉ DE MG TECH ARCHITECTURE ET NE PEUVENT SERVIR QU'AU PRÉSENT OUVRAGE. AUCUNE REPRODUCTION AUTORISÉE SANS L'ACCORD DU CONCEPTEUR.

NOTE:
L'ENTREPRENEUR EST TENU DE VÉRIFIER TOUTES LES MESURES DE CE DESSIN. TOUTE ERREUR OU OMISSION DEVA ÊTRE SIGNALÉE AU PROFESSIONNEL CONCERNÉ AVANT DE PROCÉDER AU TRAVAIL. AUCUNE DIMENSION NE DEVA ÊTRE MESURÉE DIRECTEMENT SUR CE DESSIN. SEULS LES PLANS PORTANT LA MENTION " POUR CONSTRUCTION " À LA CASE ÉTAPE SERONT VALIDES SUR LE CHANTIER.

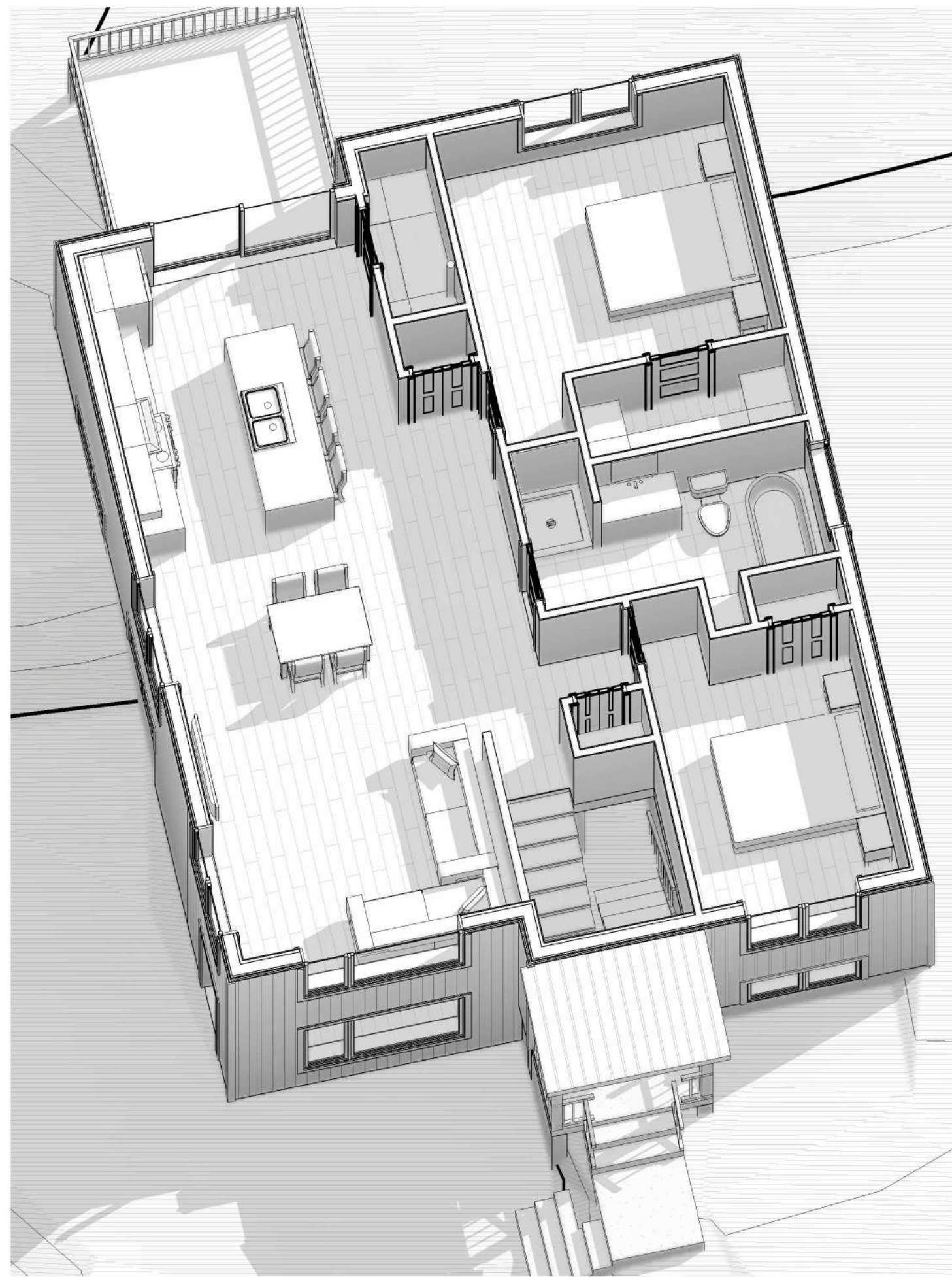
NO.	DESCRIPTION	DATE
1	POUR COORDINATION	09-03-2026
2	POUR CONSTRUCTION	09-03-2026
3	POUR CONSTRUCTION	16-03-2026
4	POUR CONSTRUCTION	18-03-2026

TITRE:
VUE EN PLAN - SOUS-SOL

ECHELLE:
DATE: 18-03-2026
ÉTAPE:
DESSINE PAR: MICHAEL GAGNE
VÉRIFIÉ PAR: Vérificateur
SCEAU:

FORMAT FEUILLE: 18"x24"

A202



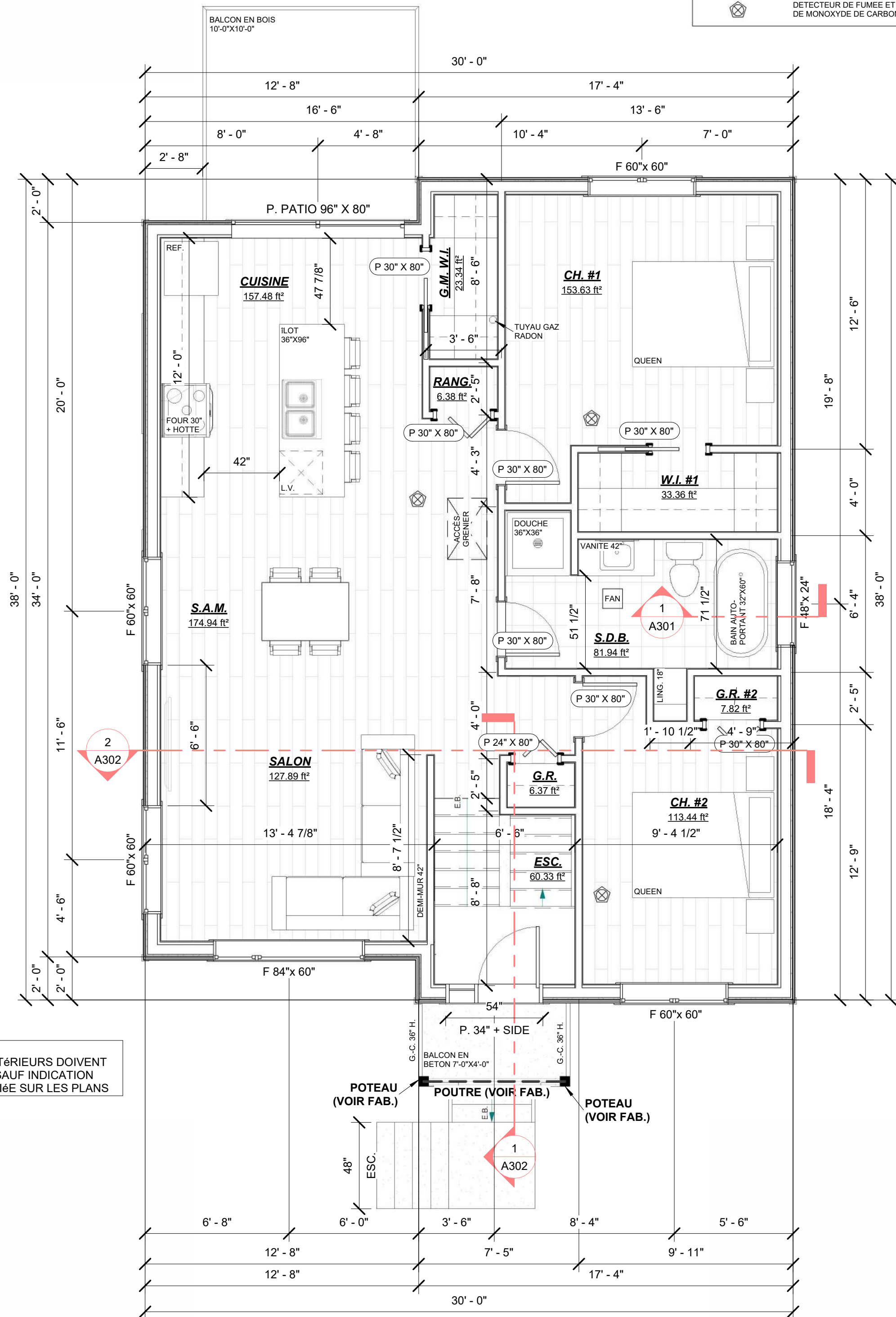
VUE 3D - RDC

SURFACES (TOTAL)	
Niveau	Surface

SOUS-SOL	1089.40 SF
RDC	1089.40 SF
Total général	2178.79 SF

SURFACE DES PIÈCES RDC (INTÉRIEURE)		
Nom	Surface	Niveau
G.R.	6.37 SF	RDC
RANG.	6.38 SF	RDC
G.R. #2	7.82 SF	RDC
G.M. W.I.	23.34 SF	RDC
W.I. #1	33.36 SF	RDC
ESC.	60.33 SF	RDC
S.D.B.	81.94 SF	RDC
CH. #2	113.44 SF	RDC
SALON	127.89 SF	RDC
CH. #1	153.63 SF	RDC
CUISINE	157.48 SF	RDC
S.A.M.	174.94 SF	RDC
RDC	946.92 SF	

NOTE :
TOUS LES MURS INTÉRIEURS DOIVENT ÊTRE DE TYPE C1, SAUF INDICATION CONTRAIRE SPÉCIFIÉE SUR LES PLANS



LEGENDE	
	NOUVEAU MUR
	POUTRE
	DIMENSION DE FENÊTRE
	DIMENSION DE PORTE
	NUMÉRO DE COMPOSITION DE MUR
	DETECTEUR DE FUMÉE ET DE MONOXYDE DE CARBONE

PROJET: **MAISON NEUVE**

ADRESSE DES TRAVAUX:
LOT # _____

CLIENT:
CONSTRUCTION SF2P



MICHAEL GAGNE
TECHNICIEN EN ARCHITECTURE
819-345-4088
MGTECH@OUTLOOK.FR

A	B	C
A: NUMÉRO DU DÉTAIL	B: NUMÉRO DE LA FEUILLE	C: NUMÉRO DE LA FEUILLE OU APPARAÎT LE DÉTAIL

NOTE DE DROITS D'AUTEUR:
LES DESSINS SONT LA PROPRIÉTÉ DE MG TECH ARCHITECTURE ET NE PEUVENT SERVIR QU'AU PRÉSENT OUVRAGE. AUCUNE REPRODUCTION AUTORISÉE SANS L'ACCORD DU CONCEPTEUR.

NOTE:
L'ENTREPRENEUR EST TENU DE VÉRIFIER TOUTES LES MESURES DE CE DESSIN. TOUTE ERREUR OU OMISSION DEVA ÊTRE SIGNALÉE AU PROFESSIONNEL CONCERNÉ AVANT DE PROCÉDER AU TRAVAIL. AUCUNE DIMENSION NE DEVA ÊTRE MESURÉE DIRECTEMENT SUR CE DESSIN. SEULS LES PLANS PORTANT LA MENTION " POUR CONSTRUCTION " À LA CASE ÉTAPE SERONT VALIDES SUR LE CHANTIER.

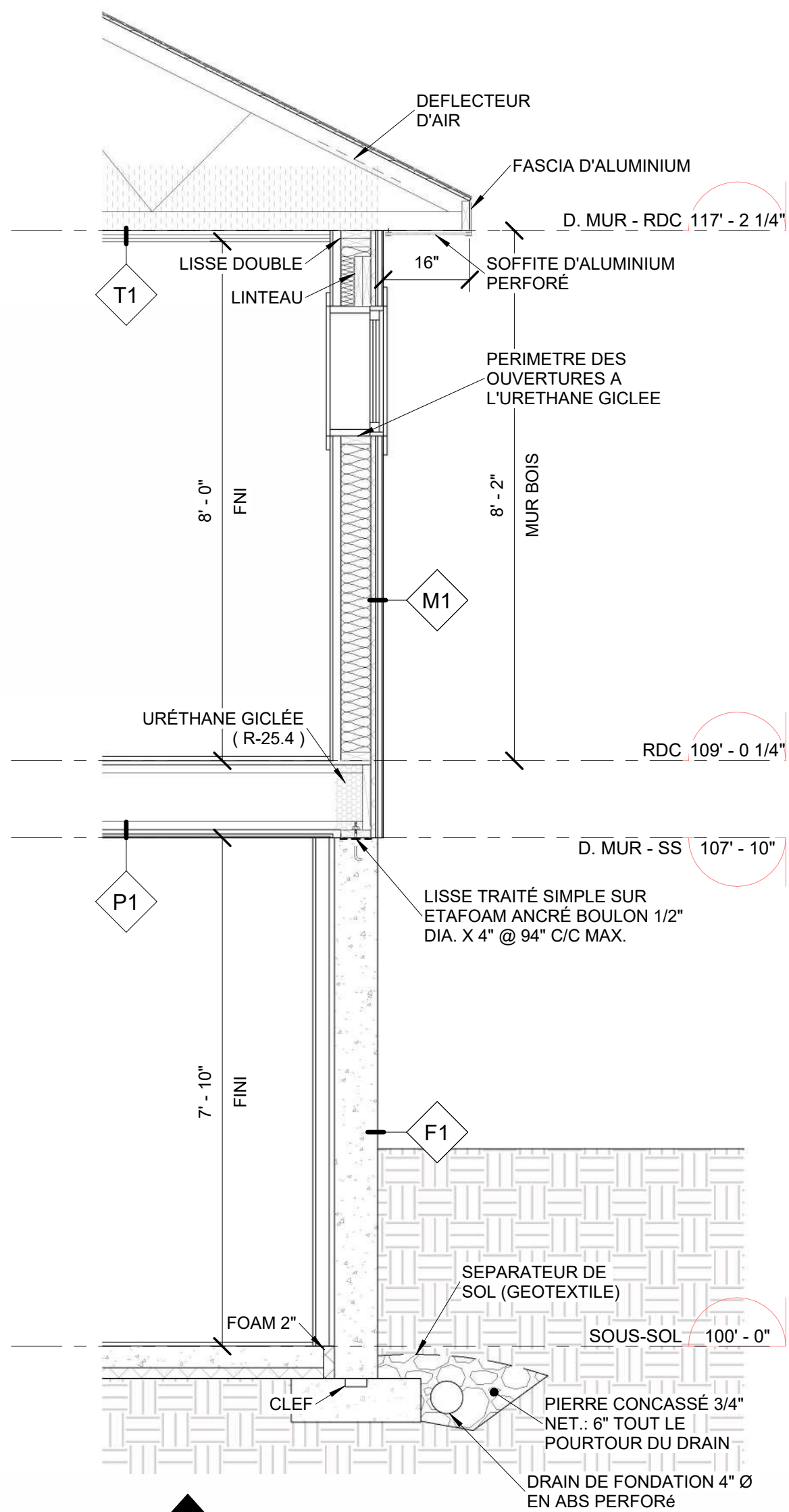
NO.	DESCRIPTION	DATE
1	POUR COORDINATION	09-03-2026
2	POUR CONSTRUCTION	09-03-2026
3	POUR CONSTRUCTION	16-03-2026
4	POUR CONSTRUCTION	18-03-2026

TITRE:
VUE EN PLAN - RDC

ECHELLE:
DATE 18-03-2026
ÉTAPE:
DESSINE PAR: MICHAEL GAGNE
VÉRIFIÉ PAR: Vérificateur
SCEAU:

FORMAT FEUILLE: 18"x24"

A203



1
A2024301
COUPE - TYPE
1/2" = 1'-0"

P1 PLANCHER
 - FILM D'AIR INTÉRIEUR (R-0.68)
 - FINITION, VOIR PROPRIÉTAIRE
 - CONTREPLAQUÉ 5/8" EMBOUVETÉ, COLLÉ ET VISSÉ (R-0.7)
 - POUTRELLE EN BOIS @ 16" c/c (VOIR FAB.)
 - FOURRURE 1"x3"@16" c/c (R-1.02)
 - GYPSES 1/2" (R-0.45)
 ASSEMBLAGE: N/A
 R.A.F. : N/A
 I.T.S. : N/A

P1 PLANCHER - DALLE (R-10.68)
 ISOLATION MIN. : R-5
 - FILM D'AIR INTÉRIEUR (R-0.68)
 - FINITION, VOIR PROPRIÉTAIRE
 - DALLE DE BETON 4" (25 MPA) AVEC TREILLIS METALLIQUE
 - POLYETHYLENE 0.010" AVEC JOINTS CHEVAUCHÉS SUR 12" ET SCÈLLE AU RUBAN
 - POLYSTYRENE EXTRUDE 2" (R-10)
 - PIERRE CONCASSÉE 0-3/4", 8", COMPACTE @ 95% DU PROCTOR MODIFIÉ, PAR COUCHE DE 4" (VOIR ING.)
 - REMBLAI DE SABLE COMPACTE PAR COUCHE DE 6" (VOIR ING.)
 - TERRE NON-REMANIÉE (VOIR ING.)
 ASSEMBLAGE: N/A
 R.A.F. : N/A
 I.T.S. : N/A

T1 TOITURE (R-43.17)
 ISOLATION MIN. : R-41
 - FILM D'AIR EXTÉRIEUR (R-0.17)
 - BARDEAUX D'ASPHALTE 30 ANS
 - MEMBRANE SYNTHÉTIQUE AVEC 2 RANGS DE BANDE DE DÉPART DE MEMBRANE ÉLASTOMÈRE AUTOCOLLANTE CHEVAUCHÉS DE 6". INSTALLER UNE BANDE DE 3'-0" AUX FAÎTES, À CHAQUE NOUË ET AUTOUR DES SORTIES AU TOIT
 - PANNEAU O.S.B. EXTÉRIEUR POUR LE TOIT 5/8" EMBOUVETÉ (R-0.85)
 - FERME DE TOIT PRÉFABRIQUÉES @ 24" c/c (VOIR FABRICANT)
 - ISOLANT SOUFFLÉ (R-40)
 - PARE-VAPEUR, JOINTS SCÈLLÉS AU RUBAN
 - FOURRURE 1"x3"@16" c/c (R-1.02)
 - FOURRURE 1"x3"@16" c/c
 - GYPSE 1/2" (R-0.45)
 - FILM D'AIR INTÉRIEUR (R-0.68)

M1 MUR EXTÉRIEUR (TOTAL R-28.47)
 ISOLATION MIN. : R-24.5
 ASSEMBLAGE: N/A
 R.A.F. : N/A
 I.T.S. : N/A
 - FILM D'AIR EXTÉRIEUR (R-0.17)
 - DÉCLIN (VOIR ÉLÉVATIONS)
 - FOURRURE 1"x3" @ 16" c/c (R-1.02)
 DOUBLÉ LA FOURRURE LORS DE REVÈTEMENT VERTICAL
 - MOULURE ANTI-RONGEUR AU BAS DES MURS
 - PARE-AIR INTERMÉDIAIRE TEL QUE BP AIR-LOCK
 - PANNEAU ISOLANT OSB PERFORÉ R4 1 5/16" (R-4.15)
 - MONTANTS EN BOIS 2"x6" @ 16" c/c
 - ISOLANT EN FIBRE DE VERRE 5 1/2" (R-22)
 - PARE-VAPEUR JOINTS SCÈLLÉS AU RUBAN
 - MONTANT 2"x3" @ 24" C/C (HORIZONTAL)
 - GYPSE 1/2" (R-0.45)
 - FILM D'AIR INTÉRIEUR (R-0.68)

C1 CLOISON INT. 2"x4"
 - GYPSE 1/2"
 - MONTANTS EN BOIS 2"x4" @ 16" c/c
 - GYPSE 1/2"
 ASSEMBLAGE: N/A
 R.A.F. : N/A
 I.T.S. : N/A

C2 CLOISON INT. 2"x6"
 - GYPSE 1/2"
 - MONTANTS EN BOIS 2"x6" @ 16" c/c
 - GYPSE 1/2"
 ASSEMBLAGE: N/A
 R.A.F. : N/A
 I.T.S. : N/A

F1 MUR DE FONDATION (R-19.3)
 ISOLATION MIN. : R-17
 ASSEMBLAGE: N/A
 R.A.F. : N/A
 I.T.S. : N/A
 - FILM D'AIR EXTÉRIEUR (R-0.17)
 - ENDUIT D'ACRYLIQUE SUR TREILLIS DE FIBRE DE VERRE, JUSQU'À 12" SOUS LE NIVEAU DU SOL
 - IMPERMEABILISANT ASPHALTIQUE 2 COUCHES
 - BETON COULE (25 MPA) 8" ET ARMATURE (VOIR ING.)
 - ESPACE D'AIR 1"
 - MONTANTS EN BOIS 2"x3" @ 24" c/c, @ 1" DE LA FONDATION
 - URETHANE GICLÉE 3" ENTRE LES MONTANTS (R6/POUCE) (R-18)
 - GYPSE 1/2" (R-0.45)
 - FILM D'AIR INTÉRIEUR (R-0.68)

PROJET: MAISON NEUVE

ADRESSE DES TRAVAUX:
LOT # _____

CLIENT:
CONSTRUCTION SF2P



MICHAEL GAGNE
 TECHNICIEN EN ARCHITECTURE
 819-345-4088
 MGTECH@OUTLOOK.FR

A: NUMÉRO DU DÉTAIL
 B: NUMÉRO DE LA FEUILLE DEMANDANT LE DÉTAIL
 C: NUMÉRO DE LA FEUILLE OU APPARAÎT LE DÉTAIL

NOTE DE DROITS D'AUTEUR:
 LES DESSINS SONT LA PROPRIÉTÉ DE MG TECH ARCHITECTURE ET NE PEUVENT SERVIR QU'AU PRÉSENT OUVRAGE. AUCUNE REPRODUCTION AUTORISÉE SANS L'ACCORD DU CONCEPTEUR.

NOTE:
 L'ENTREPRENEUR EST TENU DE VÉRIFIER TOUTES LES MESURES DE CE DESSIN. TOUTE ERREUR OU OMISSION DEVRA ÊTRE SIGNALÉE AU PROFESSIONNEL CONCERNÉ AVANT DE PROCÉDER AU TRAVAIL. AUCUNE DIMENSION NE DEVRA ÊTRE MESURÉE DIRECTEMENT SUR CE DESSIN. SEULS LES PLANS PORTANT LA MENTION: * POUR CONSTRUCTION * À LA CASE ÉTAPE SERONT VALIDES SUR LE CHANTIER.

NO.	DESCRIPTION	DATE
1	POUR COORDINATION	09-03-2026
3	POUR CONSTRUCTION	16-03-2026
4	POUR CONSTRUCTION	18-03-2026

TITRE:
COUPE TYPE

ECHELLE:
 DATE 18-03-2026
 ÉTAPE:
 DESSINE PAR: MICHAEL GAGNE
 VÉRIFIÉ PAR: Vérificateur
 SCEAU:

FORMAT FEUILLE: 18"x24"

A301

PROJET:
MAISON NEUVE

ADRESSE DES TRAVAUX:
LOT # _____

CLIENT:
CONSTRUCTION SF2P



MICHAEL GAGNE
TECHNICIEN EN ARCHITECTURE
819-345-4088
MGTECH@OUTLOOK.FR

A: NUMÉRO DU DÉTAIL
B: NUMÉRO DE LA FEUILLE DEMANDANT LE DÉTAIL
C: NUMÉRO DE LA FEUILLE OU APPARAÎT LE DÉTAIL

NOTE DE DROITS D'AUTEUR:
LES DESSINS SONT LA PROPRIÉTÉ DE MG TECH ARCHITECTURE ET NE PEUVENT SERVIR QU'AU PRÉSENT OUVRAGE. AUCUNE REPRODUCTION AUTORISÉE SANS L'ACCORD DU CONCEPTEUR.

NOTE:
L'ENTREPRENEUR EST TENU DE VÉRIFIER TOUTES LES MESURES DE CE DESSIN. TOUTE ERREUR OU OMISSION DEVRÁ ÊTRE SIGNALÉE AU PROFESSIONNEL CONCERNÉ AVANT DE PROCÉDER AU TRAVAIL. AUCUNE DIMENSION NE DEVRÁ ÊTRE MESURÉE DIRECTEMENT SUR CE DESSIN. SEULS LES PLANS PORTANT LA MENTION: " POUR CONSTRUCTION" Á LA CASE ÉTAPE SERONT VALIDES SUR LE CHANTIER.

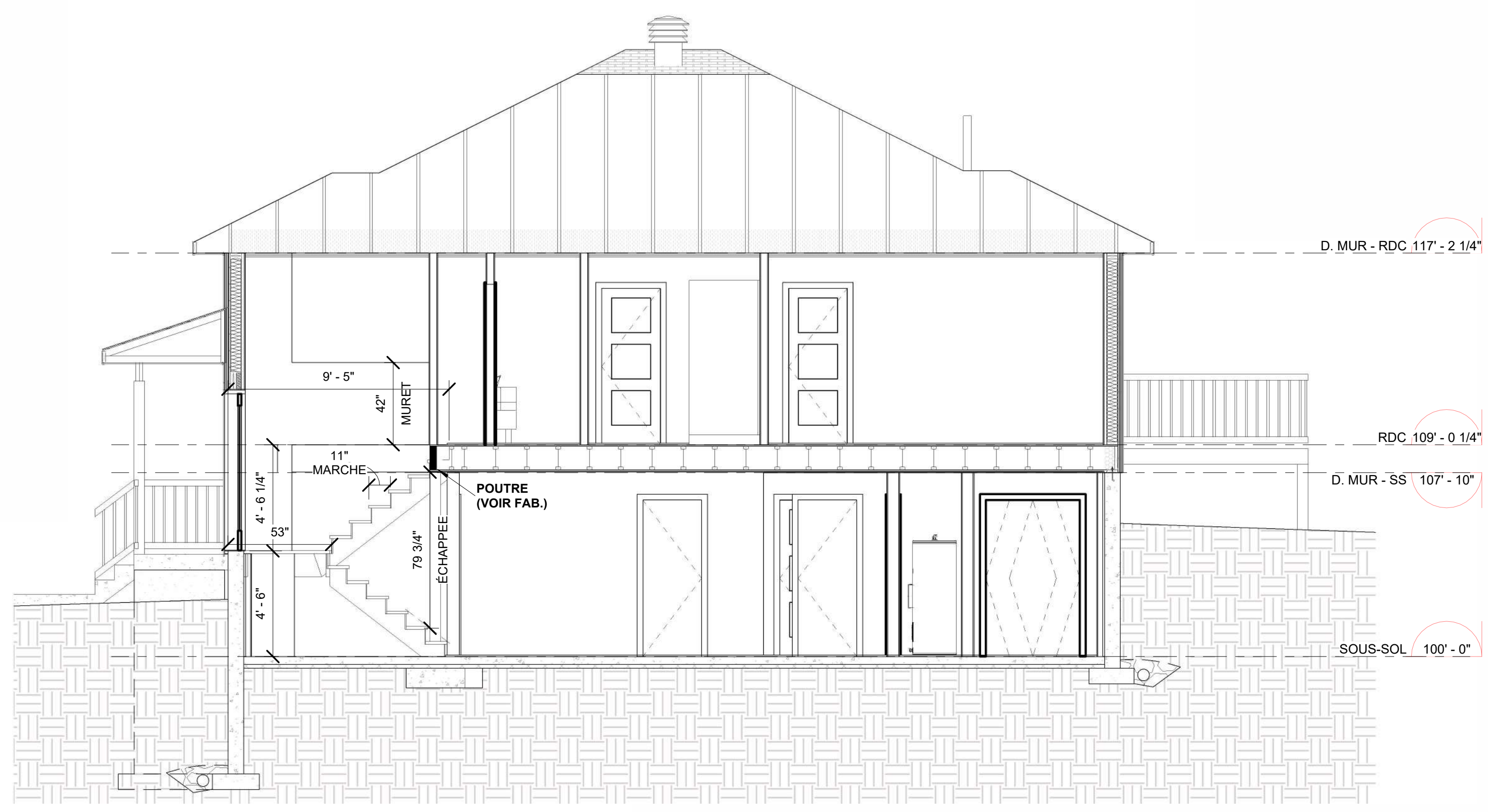
NO.	DESCRIPTION	DATE
3	POUR CONSTRUCTION	16-03-2026
4	POUR CONSTRUCTION	18-03-2026

TITRE:
COUPE - TRANS.

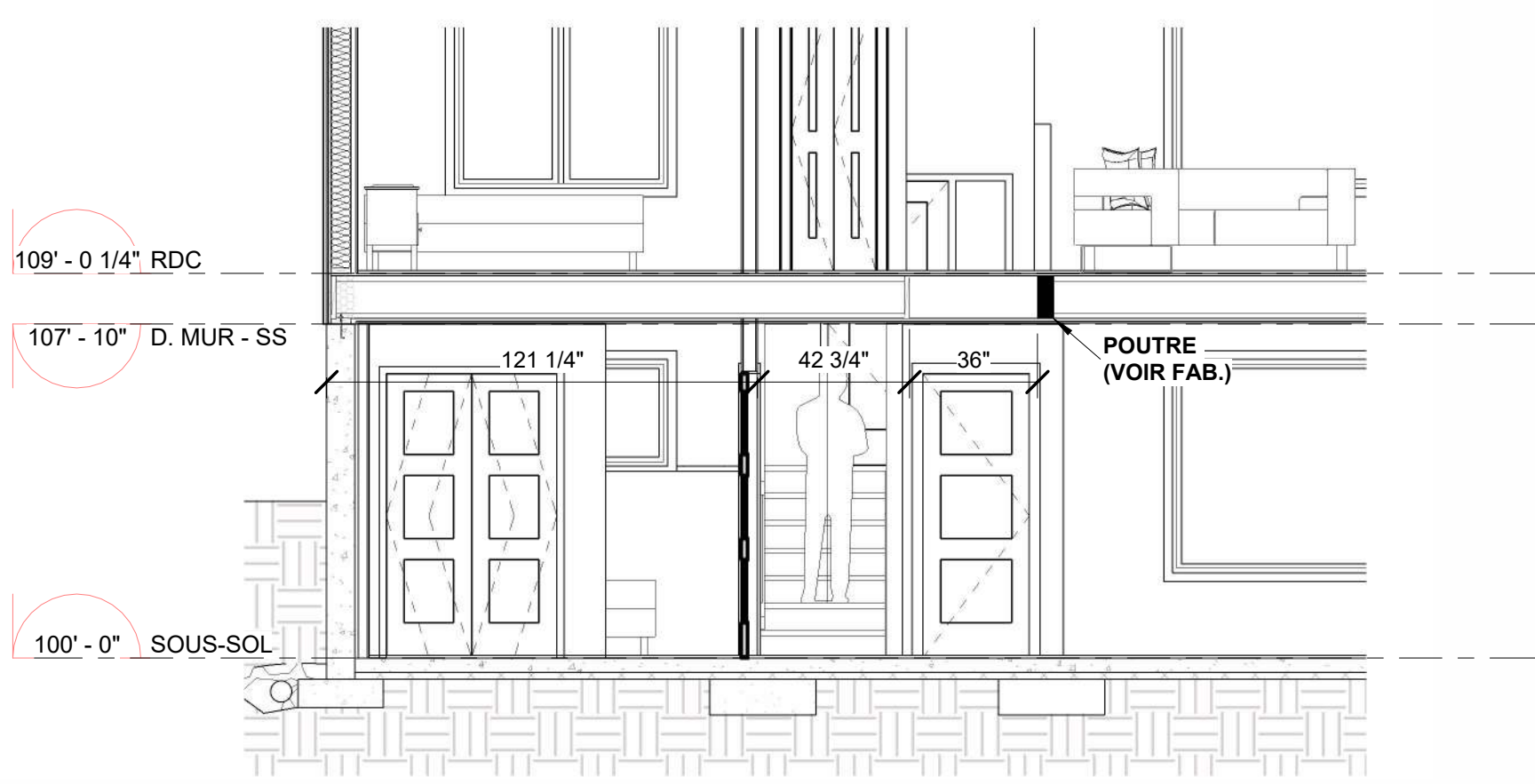
ECHELLE:
DATE 18-03-2026
ÉTAPE:
DESSINE PAR: MICHAEL GAGNE
VÉRIFIÉ PAR: Vérificateur
SCEAU:

A302

FORMAT FEUILLE: 18"x24"



1
A202A302
COUPE - TRANSVERSALE
1/4" = 1'-0"



2
A202A302
COUPE - ESC.
1/4" = 1'-0"

NOTES GÉNÉRALES

1. RESPONSABILITÉS DE L'ENTREPRENEUR

• L'ENTREPRENEUR DOIT OBTENIR TOUS LES PERMIS ET AUTORISATIONS REQUIS AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX D'EXCAVATION ET DE CONSTRUCTION.

• IL EST RESPONSABLE D'EXÉCUTER LES TRAVAUX CONFORMÉMENT AU CODE NATIONAL DU BÂTIMENT 2020 MODIFIÉ QUÉBEC, AUX RÈGLEMENTS MUNICIPAUX, AINSI QU' AUX RÈGLES DE L'ART.

• IL DOIT VALIDER TOUTES LES DIMENSIONS, QUANTITÉS ET CONDITIONS RÉELLES SUR LE SITE AVANT LA MISE EN ŒUVRE ET LA COMMANDE DE MATÉRIAUX (EX. FERMES DE TOIT, POUTRELLES, PORTES ET FENÊTRES).

• IL DOIT COORDONNER LES TRAVAUX AVEC LES SOUS-TRAITANTS ET PRÉVOIR TOUS LES FONDS DE CLOUAGE, PERCEMENTS ET RÉSERVATIONS NÉCESSAIRES.

• TOUS LES MATÉRIAUX ET PRODUITS DOIVENT ÊTRE INSTALLÉS SELON LES RECOMMANDATIONS DES MANUFACTURIERS ET CONSERVER LEURS GARANTIES RESPECTIVES

• TOUTE DIVERGENCE ENTRE PLANS, DEVIS ET NOTES DOIT ÊTRE SIGNALÉE AU CONCEPTEUR AVANT EXÉCUTION.

2. PLANS ET MESURES

• LES COTES INDIQUÉES SUR LES PLANS PRÉVALENT SUR TOUTE MESURE PRISE À L'ÉCHELLE.

• TOUTES LES COTES EXTÉRIEURES SONT PRISES À PARTIR DE LA FACE EXTÉRIEURE DES MURS DE FONDATION.

• LES DESSINS SONT FOURNIS À TITRE INDICATIF; IL APPARTIENT À L'ENTREPRENEUR DE S'ASSURER DE LEUR CONFORMITÉ AU CHANTIER.

3. CLAUSE DE RESPONSABILITÉ

• LE CONCEPTEUR/DESSINATEUR DÉCLINE TOUTE RESPONSABILITÉ POUR : L'INOBSERVATION OU LA MAUVAISE INTERPRÉTATION DES PLANS PAR L'ENTREPRENEUR OU TOUT AUTRE INTERVENANT. L'OBTENTION DES PERMIS, AUTORISATIONS OU INSPECTIONS AUPRÈS DES AUTORITÉS COMPÉTENTES. LES CONDITIONS RÉELLES DU SOL, DU TERRAIN OU DU CHANTIER POUVANT DIFFÉRER DES INFORMATIONS DISPONIBLES LORS DE LA CONCEPTION. TOUTE CONTRADICTION, OMISSION, AMBIGUÏTÉ OU INCOMPATIBILITÉ POUVANT EXISTER DANS LES PLANS OU DOCUMENTS FOURNIS.

• L'ENTREPRENEUR DOIT VÉRIFIER LES CONDITIONS RÉELLES DU SITE (SOL, DRAINAGE, NIVEAUX) ET AVISER IMMÉDIATEMENT LE CONCEPTEUR EN CAS DE DIVERGENCE AVEC LES PLANS.

4. FONDATIONS ET BÉTON

• DIMENSION DES SEMELLES À DÉTERMINER SELON LA CAPACITÉ PORTANTE DU SOL.

• PRÉVOIR DRAINS PERFORÉS (Ø 4" MIN.) DANS UN LIT DE PIERRE CONCASSÉE ¾" NET.

• ASSURER UNE PENTE MINIMALE DE 5% SUR 2 M (≈ 2% SUR 10 PI) À PARTIR DES FONDATIONS POUR ÉLOIGNER LES EAUX DE SURFACE.

• RÉSISTANCES MINIMALES DU BÉTON (28 JOURS) : SEMELLES ET MURS : 20 MPA
DALLES SUR SOL, BALCONS, ESCALIERS : 25 MPA
ARMATURE : CONFORME À LA NORME CSA G30-120M, NUANCE 400.

• RECOUVREMENTS MINIMAUX :
BÉTON COULÉ CONTRE TERRE : 3"
MURS : 1 ½"

5. STRUCTURE ET OSSATURE

• CONTREVENTEMENTS TEMPORAIRES REQUIS JUSQU'À LA FERMETURE COMPLÈTE DU BÂTIMENT.

• LES FERMES DE TOIT ET POUTRELLES DOIVENT ÊTRE CALCULÉES ET APPROUVÉES PAR UN INGÉNIEUR EN STRUCTURE.

• EN CAS DE DIVERGENCE AVEC LES PLANS, LE FABRICANT DOIT COMMUNIQUER AVEC MG TECH ARCHITECTURE AVANT FABRICATION.

• TOUTE MODIFICATION STRUCTURELLE DOIT ÊTRE VALIDÉE PAR UN INGÉNIEUR COMPÉTENT.

6. PROTECTION CONTRE LE GEL

• DESSOUS DES SEMELLES À UN MINIMUM DE 4 '-6" SOUS LA SURFACE DU SOL.

7. PROTECTION INCENDIE ET SÉCURITÉ

• 1 AVERTISSEURS DE FUMÉE PAR ÉTAGE ET DANS CHAQUE CHAMBRE.

• GARDE-CORPS CONFORMES AUX ARTICLES 9.8.8.3 ET 9.8.8.5 DU CNB 2020 MODIFIÉ (HAUTEUR ET OUVERTURE MAXIMALE 4" Ø).

8. FENÊTRES ET OUVERTURES

• LES DIMENSIONS DES PORTES ET FENÊTRES SONT INDICATIVES ET DOIVENT ÊTRE CONFIRMÉES AVEC LE FOURNISSEUR.

• FENÊTRES DE CHAMBRES : OUVERTURE MINIMALE DÉGAGÉE 3,76 P² (AUCUNE DIMENSION < 15").

• FENÊTRES BASSES (OUVERTURE < 36" DU PLANCHER ET > 71" DU SOL EXTÉRIEUR) : DISPOSITIF LIMITANT L'OUVERTURE À 4", SAUF DANS UNE CHAMBRE OÙ UNE SORTIE DE SECOURS EST REQUISE.

• VERRES TREMPÉS OBLIGATOIRES : TOUS LES VITRAGES SITUÉS DANS DES ZONES OÙ IL EXISTE UN RISQUE DE CHOC OU DE CHUTE DOIVENT ÊTRE RÉALISÉS EN VERRE TREMPÉ, CONFORMÉMENT À LA SECTION 9.6 DU CNB 2020 MODIFIÉ QUÉBEC. CELA INCLUT NOTAMMENT : LES FENÊTRES DONT LE BAS DE L'OUVRANT EST À MOINS DE 36" DU PLANCHER INTÉRIEUR ET PLUS DE 71" DU SOL EXTÉRIEUR. LES PORTES VITRÉES ET PORTES-PATIO, AINSI QUE LES PANNEAUX DE VERRE DANS LES GARDE-CORPS. LES FENÊTRES À PROXIMITÉ D'ESCALIERS, BALCONS OU SURFACES DE CIRCULATION.

• IL EST DE LA RESPONSABILITÉ DU FABRICANT ET DE L'ENTREPRENEUR DE FOURNIR ET INSTALLER LE VITRAGE APPROPRIÉ, CONFORME AUX NORMES DE SÉCURITÉ DU CNB 2020 MODIFIÉ.

9. ISOLATION ET ÉTANCHÉITÉ

VALEURS MINIMALES SELON CNB 2020 MODIFIÉ, PARTIE 11 :
PLAFOND : R-41
MURS HORS SOL : R-24,5
FONDATIONS : R-17
PLANCHERS HORS SOL : R-29,5
PLANCHER DE SOUS-SOL : R-5

• ÉTANCHÉITÉ À L'AIR CONFORME SECTION 9.25 DU CNB.

• ASSURER LA CONTINUITÉ DU PARE-VAPEUR DERRIÈRE LES BOÎTES ÉLECTRIQUES ET AUTRES ACCESSOIRES ENCASTRÉS.

• INSTALLER UN GYPSE RÉSISTANT À L'HUMIDITÉ (GYPSE HYDROFUGE OU ÉQUIVALENT) SUR TOUS LES MURS EXPOSÉS À UNE HUMIDITÉ DIRECTE (DOUCHE, BAIN).

• PRÉVOIR TOUS LES SOLINAGES ET MEMBRANES REQUIS AU POURTOUR DES OUVERTURES.

10. TOITURE

• LES MEMBRANES DE TOITURE DOIVENT ÊTRE POSÉES CONFORMÉMENT AUX DIRECTIVES DU MANUFACTURIER ET AUX NORMES CSA A123.

• VENTILATION D'ENTRETOIT :
TOIT PLAT (< 2/12) : 1/150 MIN.
TOIT ≥ 2/12 : 1/300 MIN. (MIN. 25 % BAS ET 25 % HAUT).

• TRAPPES D'ACCÈS À L'ENTRETOIT OBLIGATOIRES.

11. VENTILATION ET MÉCANIQUE

• ÉCHANGEUR D'AIR REQUIS, CONFORME À LA SECTION 9.32 DU CNB.

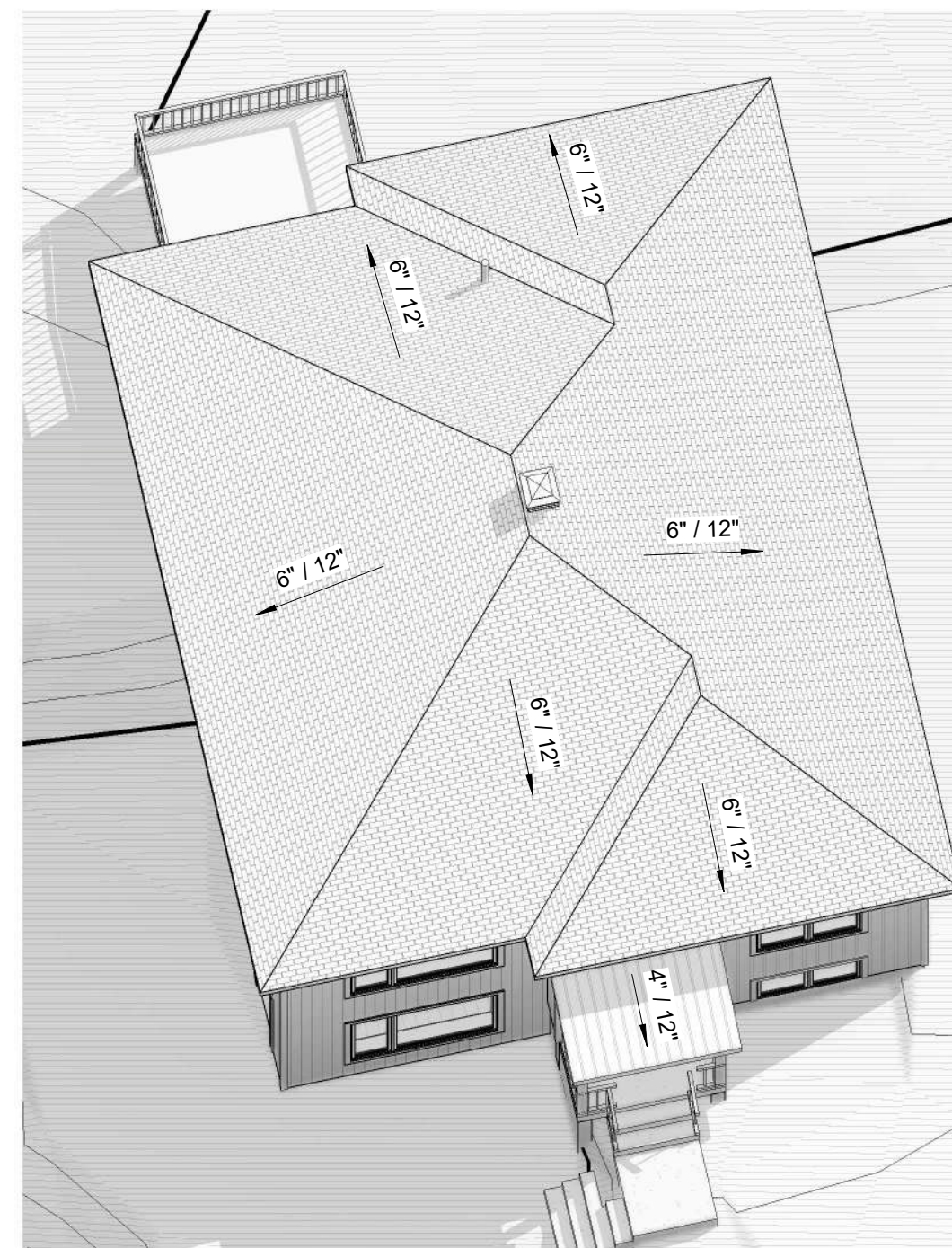
• TOUTES LES INSTALLATIONS MÉCANIQUES ET ÉLECTRIQUES DOIVENT ÊTRE CONFORMES AU CODE CANADIEN DE L'ÉLECTRICITÉ ET AUX NORMES APPLICABLES.

• LES PERCEMENTS, RÉSERVATIONS ET TRAVERSÉES DANS LES ÉLÉMENTS STRUCTURAUX DOIVENT ÊTRE PRÉVUS ET COORDONNÉS AVANT EXÉCUTION.

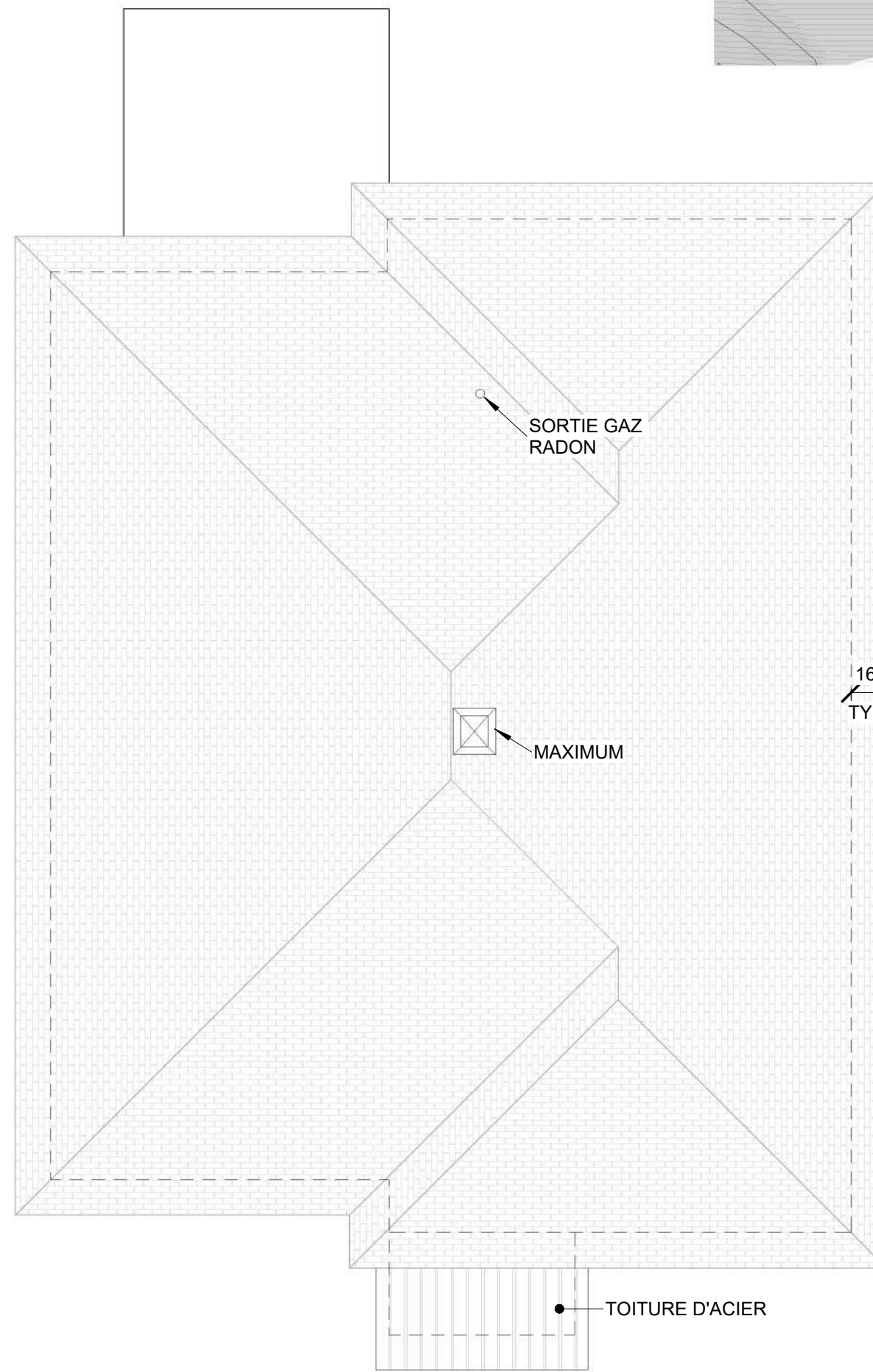
• TOUTE MODIFICATION MÉCANIQUE OU ÉLECTRIQUE DOIT ÊTRE VALIDÉE PAR UN PROFESSIONNEL COMPÉTENT.

12. DÉTAILS DIVERS

• REVÊTEMENT DE PLANCHER EN CÉRAMIQUE : AJOUTER CONTREPLAQUÉ ½" CROISÉ.



VUE 3D - TOITURE



TOITURE
3/16" = 1'-0"

FORMAT FEUILLE: 18"x24"

PROJET:

MAISON NEUVE

ADRESSE DES TRAVAUX:

LOT # _____

CLIENT:

CONSTRUCTION SF2P

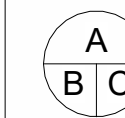


MICHAEL GAGNE

TECHNICIEN EN ARCHITECTURE

819-345-4088

MGTECH@OUTLOOK.FR



A: NUMÉRO DU DÉTAIL
B: NUMÉRO DE LA FEUILLE
DEMANDANT LE DÉTAIL
C: NUMÉRO DE LA FEUILLE OU
APPARAÎT LE DÉTAIL

NOTE DE DROITS D'AUTEUR:

LES DESSINS SONT LA PROPRIÉTÉ DE MG TECH ARCHITECTURE ET NE PEUVENT SERVIR QU'AU PRÉSENT OUVRAGE. AUCUNE REPRODUCTION AUTORISÉE SANS L'ACCORD DU CONCEPTEUR.

NOTE:

L'ENTREPRENEUR EST TENU DE VÉRIFIER TOUTES LES MESURES DE CE DESSIN. TOUTE ERREUR OU OMISSION DEVRÀ ÊTRE SIGNALÉE AU PROFESSIONNEL CONCERNÉ AVANT DE PROCÉDER AU TRAVAIL. AUCUNE DIMENSION NE DEVRÀ ÊTRE MESURÉE DIRECTEMENT SUR CE DESSIN. SEULS LES PLANS PORTANT LA MENTION " POUR CONSTRUCTION" À LA CASE ÉTAPE SERONT VALIDÉS SUR LE CHANTIER.

NO.	DESCRIPTION	DATE
1	POUR COORDINATION	09-03-2026
3	POUR CONSTRUCTION	16-03-2026
4	POUR CONSTRUCTION	18-03-2026

TITRE:

TOITURE ET NOTES

ECHELLE:

DATE 18-03-2026

ÉTAPE:

DESSINE PAR: MICHAEL GAGNE

VERIFIÉ PAR: Vérificateur

SCEAU:

A303